



Châtelet, le 13/03/2020

Madame, Monsieur,

Vous vous posez certainement des questions concernant l'organisation des voyages à Paris (3èmes) et en Espagne (6èmes) et cela est bien légitime vu la situation que nous connaissons.

Il paraît de plus en plus évident que ces voyages n'auront pas lieu mais leur annulation sans perte financière nécessite une mesure à prendre par le Pouvoir Fédéral.

Or à ce jour, seul le SPF Affaires Etrangères n'a encore fait que des recommandations, ce qui n'entre pas dans les clauses des assurances annulation.

Nous vous tiendrons au courant des modalités d'annulation dans les prochains jours via un message via notre page Facebook « Institut Sainte- Marie Châtelet » qui vous renverra vers un courrier officiel sur notre site.

Vous pouvez bien évidemment toujours prendre contact par téléphone au 071/38 09 28.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Svaldi F

Directrice

Estorez N.

Directrice Adjointe